

promes en foy de gentilhomme que je nay receu pas une de vous Lettres, lesquels inescrivres m'avoit escript, saue que ie ne receu deux avec ceste, depuis que je suis en ceste ville, a laquelle vous rens maintenant reponce, et vous ay hier rendu seur l'aultre. Parquoi vous prie que ne penses que soit mocqueri de ce que je vous ay escript cinq Lettres sans avoir reponce seur pas une de mienes. Vous priant voloir un peu regarde a qui vous done vous Lettres, et ie feres¹⁾ le mesme a mon couste²⁾, affin que nous lettres ne viene en main de nous malveullians, au³⁾ nos Ennemis, car certes ie crains qu'il y at auleung qui sonbie⁴⁾ aise de regarder les Lettres des aultres. Mais surtout⁵⁾ me fait mal que ie nay receu celle de m^r. d'Arrenberge. Attant, ma femme, priere⁶⁾ le Createur vous donner tout ce que vostre ceur desir: me recommandant de bien bon ceur a vostre bonne grace. De Bins ce xxv de juing.

Vostre bien bon mari,

Guille de Nassau.

VII.

Binch, 25 Junij . . . (1552).

Bij Groen v. Pr., *Archives*, I, n^o. 4, met twee uitlatingen. Voor de eerste leest men in het Handschrift de woorden: alors ne faulderay vous mander le tout la ou nous deverons. Voor de tweede, aan het slot: ma femme ie vous amvoi si enclos la lettre de mons^r. d'Arrenberge et vous anvoie quant a quant ung tirselet de outour pourvole⁷⁾ les perdrix, entendis que nous serons a la guerre; vous priant voloir fair mes humbles recommandations a madame nostre mere.

VIII.

Avennes, 29 Junij . . . (1552).

Het begin bij Groen v. Pr. *Archives*, I, n^o. 5 tot »à ressembler" en verder in het Handschrift:

1) ferai. 2) coté. 3) ou 4) sont bien. 5) sur tout. 6) prierai.
7) pour voler.

Jay aussi receu hier ung Lettre de vous touchant ung Capitaine, le quel comme ie croi serat de mon Regiment, et encore quelque aultres: iavois aussi avancé le frer de Henus et espere qui ¹⁾ pourroit bien avoir ung Enseigne, vous porries parle sans fair samblan de rien a son frer, assavoir s'il erroit bien le moien de leve ²⁾ ung Enseigne, et en combien de temps; mes ³⁾ toute fois jusques a maintenant ne suis pas encore seur scavoir si il erroit ou poin.

Ma femme ie ne pas ceu delessier de vous escripre, assavoir si vostre parente ne vous at pas encore visite, ausi vous le attendes ou poin. Attant ma femme prie le Createur vous voloir donner tout ce que vostre ceur desir, et moi entre vos deux bras, affin que je vous puisse mieulx faire mes recommandations, que par Lettres. Me recommandant de bien bon ceur a la bone grace de madame nostre mere et a la vostre. De Avesnes, le xxviiiij de juing.

Vostre bien bon mari,
Guille de Nassau.

IX.

Binch, 1 Julij . . . (1552).

Ma femme je receu ce jourdai une de vous Lettres, entens que desires scavoir si ie ne scai ou, au en quelque chose, la reste des deniers de Lingen soient emploie, vous advertis que sont choses trop secrettes pour men adverti du coste de mons^r. d'Arrenberge, car il semble que je suis le plus gran estrangier et au qui en touche mains, que a moi, parquoi mons^r. d'Arrenberge me en ast rien parle, seulement me dict quil avoit mande maistre Pleunes, vostre recepveur general, pour luy rendre les comptes. Voissi tout le chose que ie en say, a la reste, touchant a moy, ay depeche une lettre a mons^r. de Eldre, le priant me voloir faire ce plaisir de cherser quelque dix

1) qu'il. 2) lever. 3) mais.